

Projet	Taux d'aide maximal	Cumul des aides gouvernementales	Montant de l'aide
<b>Étude de faisabilité</b>	<p><b>Contribution non remboursable</b> 60 % des dépenses admissibles Pour l'embauche:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le projet ne peut pas dépasser un maximum de 50% des dépenses admissibles en dépenses salariales.</li> <li>▪ Ne peut excéder 40% du salaire incluant les avantages sociaux pendant une période maximale de 1 an.</li> </ul>	<p><b>80 %</b> des dépenses admissibles</p>	<p><b>Minimum :</b> <b>15 000 \$</b></p> <p><b>Maximum :</b> <b>125 000 \$</b></p> <p>Cela inclut un :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maximum de 25 000 \$ annuellement</b> pour l'embauche d'un professionnel détenant un diplôme de professionnel, de technique ou de premier cycle ou l'équivalent dans le domaine de compétence requise par le travail.</li> <li>• <b>Maximum 35 000 \$ annuellement</b> pour l'embauche d'un professionnel détenant un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle (maîtrise ou doctorat) dans le domaine de compétence requis pour le déploiement du projet</li> <li>• <b>Une seule aide financière peut être octroyée par entreprise, par année financière.</b></li> </ul>
<b>Autres projets</b>	<p><b>Contribution non remboursable</b> 50 % des dépenses admissibles. Pour l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le projet ne peut pas dépasser un maximum de 50% des dépenses admissibles en dépenses salariales.</li> <li>▪ Ne peut excéder 40% du salaire incluant les avantages sociaux pendant une période maximale de 1 an.</li> </ul>	<p><b>70 %</b> des dépenses admissibles</p>	